

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/48 à 2024/69

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize juin deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Valéria GRASSELLI – Mme Nouria BELAYACHI - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT - Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire

Mme Martine PONCHANT – M. Philippe LEMIERE– M. Roger VICOT, Conseillers Communaux.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Madame Martine PONCHANT a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI

Monsieur Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 19 juin 2024

DELIBERATION

2024 / 54 - CHARTRE DE LA VILLE A HAUTEUR D'ENFANT.

Depuis 2005, la Ville porte une politique éducative ambitieuse à travers son Projet Educatif Global. Cette démarche accompagne chaque enfant dès son plus jeune âge et sur tous les temps, pour lui permettre de s'épanouir et d'être accompagné au quotidien dans ses apprentissages et la découverte du monde afin de se construire et de valoriser ses potentiels.

Cette politique volontariste, réaffirmée à travers le Projet Educatif Global voté à l'unanimité le 30 septembre 2022, est déployée autour de trois ambitions : accompagner les réussites et l'épanouissement de tous les enfants, agir sur leur bien-être des enfants dans une Ville plus durable et solidaire et, enfin, développer le pouvoir d'agir dans une Ville à hauteur d'enfants.

La Ville est en effet engagée depuis longtemps dans sa transition vers une « Ville à hauteur d'enfants ». Le titre Ville Amie des enfants octroyé par l'UNICEF depuis 2003 reconnaît notamment cet engagement global et transversal. En 2017, l'accueil des Rencontres nationales du Réseau français des villes éducatrices (RFVE) sur la ville à hauteur d'enfants a contribué à partager à plus grande échelle cet enjeu. En y consacrant en 2022 sa troisième ambition, le Projet Educatif Global IV illustre son engagement à faire de Lille, Lomme et Hellemmes, des villes pensées pour, par et avec les enfants. Faire d'une ville « une ville à hauteur d'enfants » consiste à prendre l'enfant comme « étalon » de référence dans la mise en œuvre d'une politique publique à l'échelle d'un territoire donné. L'idée sous-jacente est qu'une ville accessible à un enfant de moins de 10 ans est une ville accessible à tout le monde, notamment les personnes les plus fragiles (personnes porteuses de handicap, personnes âgées...). Il s'agit d'une ville inclusive pour toutes et tous.

Le Projet Educatif Global IV fixe les deux grands objectifs suivants pour aller plus loin dans cette démarche :

- renforcer le pouvoir d'agir des enfants pour en faire des acteurs de la Cité ;
- construire une ville plus apaisée, plus adaptée aux enfants.

La mise en œuvre de ces objectifs s'est, entre autres, traduite par la mise en place d'un laboratoire « Ville à hauteur d'enfants », dont la création a été annoncée lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2022.

Le laboratoire est une instance de réflexion partagée croisant différents regards pour accompagner la Ville dans la conception et le renforcement de la Ville à hauteur d'enfants. Il est composé d'élus de Lille, Lomme et Hellemmes, d'agents municipaux, de représentants associatifs, de directeurs d'écoles, de personnes qualifiées, œuvrant de la petite enfance à la jeunesse. Il est animé par Clément RIVIERE, Maître de conférences en sociologie à l'Université de Lille. Le laboratoire s'appuie également sur un travail de consultation et participation régulier des enfants et des adolescents, notamment des enfants du Conseil Municipal des Enfants.

Depuis fin 2022, le laboratoire s'est réuni à dix reprises pour échanger, partager et faire évoluer la réflexion sur ce que devrait être une ville engagée à hauteur d'enfant.

L'ensemble des échanges et toute la matière récoltée lors de ces rencontres ont permis d'engager la démarche d'écriture de la charte « Ville à hauteur d'enfants ».

La charte, élaborée avec l'ensemble des membres du laboratoire et les enfants eux-mêmes, engage les acteurs dans la transformation à hauteur d'enfants du territoire. Elle se veut simple, universelle, courte, compréhensible par tous et naturellement par les enfants.

Après un premier travail des membres du laboratoire, la charte a en effet été présentée et retravaillée par près de 705 enfants et ados lillois, lommois et hellemmois. Ces consultations ont permis d'évaluer la compréhension des principes de la charte par les enfants, et leur ont permis de reformuler et d'ajouter des engagements.

La charte a plus particulièrement été retravaillée courant mai 2024 par :

- les enfants du Conseil Municipal d'Enfants ;
- des groupes 15 à 20 enfants dans chaque école lilloise ;
- un groupe d'enfants lommois en accueil de loisirs ;
- un groupe d'enfants et d'ados hellemmois,
- des groupes d'ados de Fives avec l'association les Potes en ciel.

Le projet de charte a par ailleurs fortement contribué à structurer la journée de l'UNIDAY – Journée de l'engagement des jeunes du 29 mai 2024. Des ateliers ludiques et créatifs autour des thématiques de la charte ont été organisés. Le document a également été partagé avec les 300 enfants participants qui ont pu s'exprimer sur les enjeux qu'ils estiment prioritaires, lors d'ateliers et d'une déambulation avec des panneaux et pancartes. La Charte prend ainsi en compte les propositions formulées par les enfants et les adolescents.

Il est ainsi demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver cette charte de la Ville à hauteur d'enfants.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la charte de la Ville à hauteur d'enfants, ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



1^e

Publié le : 08.11.2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

L'homme à hauteur d'enfants, une ville...

qui défend les droits des enfants

où la parole des enfants est prise en compte

où on fait confiance aux enfants

solidaire qui combat les inégalités

qui protège les enfants contre toutes les formes de violence

où on s'engage pour la santé et le bien-être des enfants

où les filles et les garçons prennent la même place

qui accueille les enfants avec leurs différences

qui donne envie d'aller dehors et d'être explorée

où on a le droit de jouer, bouger, rire et s'amuser ensemble

aménagée pour et avec les enfants

où les commerces et les lieux publics accueillent et prennent soin des enfants

où on peut marcher, courir et faire du vélo en sécurité

où on vit en contact avec la nature

où on réfléchit ensemble à l'utilisation des écrans

qui donne de la place à la créativité des enfants

qui donne le plaisir d'apprendre, de se cultiver et de faire

pleine de couleurs